

B1

Informations sur les États contractants

B1

KM

COMORES

KM

Informations générales

Nom de l'office :	Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) (voir l'annexe B2)
Office récepteur compétent pour les nationaux des Comores et les personnes qui y sont domiciliées :	Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) ou Bureau international de l'OMPI, au choix du déposant (voir l'annexe C)
Office désigné (ou élu) compétent si les Comores sont désignées (ou élues) :	Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) (voir la phase nationale)
Les Comores peuvent-elles être élues ?	Oui (liées par le chapitre II du PCT)
Types de protection disponibles par la voie PCT :	Brevets OAPI, certificats d'addition OAPI, modèles d'utilité OAPI